

Prévention et Secours du Sport de niveau 1

PSS1

Public concerné : Tout public

Prérequis : Avoir 16 ans minimum au premier jour de la formation

Objectifs de la formation : Devenir le premier maillon de la chaîne des secours afin de pratiquer des gestes de secours adaptés à la discipline que vous encadrez avant l'arrivée des secours organisés.

Elle a pour objectif de :

- Connaître les principaux accidents lors de la pratique sportive et leur prévention
- Assurer la prise en charge d'un accident survenant au cours d'une activité sportive
- Intégrer la prévention des accidents dans la pratique sportive

Programme de la formation

- La protection
- L'alerte et la protection des populations
- L'alerte
- L'obstruction des voies aériennes par un corps étranger
- L'hémorragie externe
- La perte de connaissance
- L'arrêt cardiaque
- Le malaise
- Les plaies
- Les brûlures
- Le traumatisme
- Les troubles liés à la température
- L'organisation des premiers secours au cours des activités sportive

Les points forts de la formation : Être prêt à intervenir en cas de nécessité

Résultats attendus de la formation : Devenir un sauveteur citoyen capable d'utiliser ses compétences à tout moment.

Type de parcours : Collectif

Information sur l'admission

- Votre inscription s'effectue directement sur notre site internet <https://www.arssa.fr>
- Suite à votre inscription, un contrôle des pièces transmises et des coordonnées renseignées sera fait. Un mail de confirmation vous sera envoyé par l'association.

Modalités d'admission : Sans modalités particulières

Construction tarifaire : Calcul forfaitaire

Frais de certification : Inclus avec les frais pédagogiques

Frais additionnels : Repas à la charge du stagiaire

ARSSA

Association Réthaise de Secourisme et Sauvetage Aquatique

Déroulement de la formation : Horaires fixes et définis

Formation en présentiel ou à distance : présentiel uniquement

Durée : 12h00 de face à face pédagogique

Rythme de la formation :

- En journée
- En soirée
- En semaine
- Le week-end
- Temps plein

Modalités d'évaluation : Évaluation continue des compétences théoriques et pratiques

Modalités d'entrées ou de sorties : à dates fixes

Délais d'accès à la formation : À la confirmation, par mail, de la conformité des documents, des coordonnées réceptionnés, et du règlement de la formation.

Modalités pédagogiques adaptée aux personnes en situation de handicap : le stagiaire à la possibilité d'indiquer à une autre personne la conduite à tenir s'il n'est pas en capacité de réaliser lui-même le geste.

Accessibilité de l'action aux personnes en situation de handicap : Chaque situation d'handicap sera étudiée. Suite à l'analyse du besoin de la personne en situation de handicap, des dispositions seront mis en place pour une prise en charge adaptée.

URL de l'action : <https://www.arssa.fr/pss1>

Services annexes :

- Restauration : micro-onde, boulangerie/ snack à proximité
- Transport : Arrêt de bus et parking à proximité

Documents remis en fin de stage :

- Certificat de compétences de Citoyen de Sécurité Civile - PSC1
- Brevet Fédéral Prévention et Secours du Sport de niveau 1.

Les deux documents sont transmis par mail.

Poursuite après le diplôme :

- Il est conseillé mais non obligatoire de réaliser une formation continue PSS1 (FC PSS1) au plus tard tous les 2 ans.
- Se former aux Premiers Secours en Équipe de niveau 1 (PSE1)